EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-550

Objet : Rue Saint Michel (à hauteur du n°34)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la nouvelle demande en date du 3 novembre 2021, présentée par l'entreprise Bouygues E&S – Guérande – 4 rue des Sources – 44350 Guérande pour permettre des travaux de terrassement pour réaliser un branchement individuel,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Saint Michel (n°34), d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du lundi 15 novembre 2021 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux citée ci-dessus, rue Saint Michel (n°34), le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 15 novembre 2021 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours).

➡ En raison de la présence d'établissements scolaires à proximité, il conviendra d'intervenir entre 9h00 et 11h30 et entre 13h45 et 16h30 pour ne pas impacter le flux de circulation et laisser les trottoirs libres.

ARTICLE 2 : L'entreprise Bouygues E&S – Guérande sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de déviation et de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 4 novembre 2021
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON